



## HANDICAP INFOS

Vous êtes employeur ? Vous êtes salarié.e.s en situation de handicap ? Voici quelques éléments concernant les partenaires pouvant apporter une aide véritable aux entreprises employant des salarié.e.s en situation de handicap ou susceptibles de le devenir :

### **AGEFIPH** : [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

L'Agefiph a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées. L'Agefiph intervient comme conseil et appui financier auprès des personnes handicapées, des employeurs et des professionnels de l'insertion sur toute la France.

L'Agefiph assure la gestion et le contrôle de la Déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) faite par les entreprises.

### **OPCO EP** : [www.opcoep.fr/](http://www.opcoep.fr/)

OPCO EP accompagne la politique handicap de ses entreprises adhérentes et branches professionnelles grâce à des actions comme :

- Soutien pour le recrutement et le maintien dans l'emploi
- Ingénierie de formation sur tous les dispositifs : préparation opérationnelle à l'emploi, contrat de professionnalisation, compte personnel formation...
- Conseil, instruction et financement des contrats de professionnalisation
- Organisation d'événements de sensibilisation et de formation
- Réalisation de diagnostics-conseils pour les branches professionnelles
- Mise à disposition d'outils d'information et de sensibilisation

### **AKTO** : [www.aktto.fr](http://www.aktto.fr)

Dans le cadre de ses offres de services, AKTO propose Stratégie Handicap, qui permet de réaliser un état des lieux des entreprises sur leur politique handicap, grâce à Stratégie Compétences, outil de diagnostic. A la suite du diagnostic, un plan d'actions est proposé à l'entreprise pour améliorer ses pratiques en matière de handicap. Toute entreprise de 20 salariés et plus peut bénéficier d'un état des lieux de sa politique handicap et/ou d'un accompagnement pour la mise en place d'un plan d'actions personnalisé. Elle pourra ainsi :

- Disposer d'un état des lieux (quels enjeux ? quels atouts ? quels axes de développement ?)
- Définir et planifier les actions prioritaires sur le sujet
- Valoriser une politique RH favorisant le dialogue social
- Sensibiliser ses équipes au handicap dans une démarche de RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)
- Mettre en place un suivi adapté pour capitaliser sur les actions mises en œuvre

## **POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES DIFFERENTS HANDICAPS**

### **Handicap auditif**

UNISDA (Union des Associations Nationales pour l'Inclusion des Malentendants et des Sourds) : <https://www.unanimes.fr>

### **France acouphène**

Information sur les pathologies auditives : acouphènes, hyperacousie, neurinome de l'acoustique, syndrome de Ménière : [www.france-acouphenes.org](http://www.france-acouphenes.org)

### **Handicap psychique et mental**

UNAPEI (Union nationale des associations de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis) : [www.unapei.org](http://www.unapei.org)

### **Handicap moteur**

APF (APF France handicap) : <https://www.apf-francehandicap.org/>

### **Handicap visuel**

Association Valentin Haüy / Soutien aux déficients visuels et à leur entourage : [www.avh.asso.fr](http://www.avh.asso.fr)

### **Accidents du travail**

FNATH (Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés) : [www.fnath.org](http://www.fnath.org)

**Maladies chroniques** : [www.maladie-chronique-travail.eu](http://www.maladie-chronique-travail.eu)

### **Fédération française des dys**

Informations sur la dyslexie, la dyspraxie, la dysphasie, le trouble mnésique, la dysorthographe et la dyscalculie : [www.ffdys.com](http://www.ffdys.com)



## **POUR LE RECRUTEMENT**

### **VOS PARTENAIRES**

**Formation avant l'embauche** : OPCO EP - AKTO

**Définition du processus de recrutement** : Cap Emploi

**Recherche des candidats** : Cap Emploi, Pôle Emploi, sites et associations spécialistes du handicap, missions locales (pour les jeunes), cabinets spécialisés.

## **POUR INTEGRER, COMPENSER LE HANDICAP ET ACCOMPAGNER**

### **VOS PARTENAIRES**

**Visite médicale** : Médecin du travail

**Information et sensibilisation** : Agefiph, réseau Alther

**Intégration du (de la) salarié.e** : Agefiph, Cap emploi

**Aménagement du poste** : Cap emploi, ergonomes, spécialistes du handicap

**Mise en place d'un tutorat** : Agefiph, OPCO EP, AKTO

**Formation professionnelle** : OPCO EP, AKTO

### **LE RÉSEAU ALTHER**

Service gratuit de l'Agefiph pour aider les entreprises privées à répondre à leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés grâce à une mission d'information sur les dispositifs dédiés à l'insertion et au maintien dans l'emploi et sur les acteurs et aides mobilisables. Alther propose également un service de diagnostic/accompagnement : [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

## **POUR MAINTENIR DANS L'EMPLOI**

### **VOS PARTENAIRES**

**Evaluation** : Médecin du travail

**Aménagement du poste** : Agefiph, Comité social et économique, Cap Emploi

**Orientation professionnelle** : OPCO EP, AKTO, Cap Emploi

Pour d'autres informations : <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>

## **POUR FAIRE APPEL AU SECTEUR PROTÉGÉ**

Groupement national des établissements et services d'aide par le travail : [www.reseau-gesat.com](http://www.reseau-gesat.com)

Union nationale des entreprises adaptées : [www.unea.fr](http://www.unea.fr)

Association Handeco : [www.handeco.org](http://www.handeco.org)

## **POUR ETABLIR UNE RECONNAISSANCE DU STATUT DE TRAVAILLEUR HANDICAPE - RQTH**

La demande de RQTH est à déposer à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) du lieu de résidence du demandeur.

La demande est étudiée par la Commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

### **VOS PARTENAIRES**

Médecin du travail

Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) : <https://mdphenligne.cnsa.fr/>

Pour d'autres informations : <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>

## **POUR REMPLIR LA DÉCLARATION OBLIGATOIRE D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS - DOETH**

En début d'année, les entreprises de 20 salariés (équivalent temps plein) doivent réaliser leur DOETH. Cette déclaration permet de définir la contribution à verser à l'Agefiph. Les fonds reçus sont utilisés par l'Agefiph pour développer l'insertion des travailleurs handicapés et leur maintien dans l'emploi.

Informations pratiques : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F22523>